



AMIANTE

Métiers de la rénovation,
tous concernés

Travailler en présence de matériaux amiantés
SANS PRECAUTION
peut entraîner des maladies
respiratoires très graves

**NOS ÉQUIPES VOUS ACCOMPAGNENT
DANS VOTRE DÉMARCHE PRÉVENTION**

LES BONNES QUESTIONS

Quelle exposition ?

Lors des travaux de maintenance, rénovation et entretien de bâtiments datant d'avant 1997.

Pourquoi ?

La moitié des constructions françaises contiendraient de l'amiante, selon la Direction de l'Urbanisme.

Il existe plus de 3000 matériaux contenant de l'amiante. Il est donc très probable d'être exposé au travail et de diffuser ces poussières tout autour de soi.

Qui est exposé ?

Maçons, carreleurs, peintres, plombiers chauffagistes, électriciens, canaliseurs, charpentiers couvreurs, technicien de maintenance en climatisation ou en chaufferies, conducteurs d'engins en terrassement, ouvriers TP ou VRD, poseurs de sol plastiques et moquettes, etc....

Impossible d'identifier précisément tous les produits amiantés

Les matériaux à risque dans le BTP:

Plaques ondulées de toiture, ardoises fibro, gaines de ventilation, conduits de cheminée, descente eaux pluviales, plaques de bardage, enrobés ...

EVITEZ LA CONTAMINATION !

Contaminé = contaminant

Les fibres d'amiante peuvent s'accrocher aux vêtements et cheveux, ne les rapportez pas à la maison pour contaminer la famille.

Solutions de prévention:

- ◆ **Protection collective:**
 - ▲ **Eviter de faire les travaux sur des matériaux amiantés en apprenant à les détecter.**

Si vous êtes donneur d'ordre, Procédez à un repérage avant travaux.

- ▲ **Faire intervenir des entreprises agréées**
- ◆ **Evaluez vos risques professionnels**



FORMATION et EPI

La formation amiante est obligatoire pour les salariés ou encadrant qui doivent effectuer des travaux relevant de la sous-section 4 (article R.4412-139 du Code du Travail) et susceptibles d'être exposés à l'amiante.

- Formation «**opérateur**» pour les salariés
- Formation «**encadrement**» pour les chefs d'entreprise

Exemples d'Equipements de Protection Individuelle (EPI spécifiques)

- Combinaison jetable type avec capuche
- Gants étanches adaptés aux travaux
- Bottes ou chaussures lavables ou sur-chaussures à usage unique.
- Masque respiratoire adapté à l'empoussièremment, essentiellement masque à ventilation assistée



SUIVI MEDICAL



Le salarié exposé au risque « Amiante », déclaré par l'employeur, dispose d'un suivi individuel renforcé

Visite médicale préalable à l'affectation au poste, de préférence avant la formation, par le médecin du travail

L'employeur doit fournir au service de santé au travail la fiche d'exposition individuelle pour chaque salarié exposé. Il fournit également l'attestation d'exposition lors du départ du salarié

Conseils pratiques !

- 1 - Evaluer les risques = identifier l'amiante
- 2 - Demandez au propriétaire ou donneur d'ordre d'établir un Rapport de Repérage Amiante ou Dossier Technique Amiante.
- 3 - Avant de commencer un chantier assurez-vous d'obtenir un certification d'acceptation préalable auprès d'un centre d'élimination des déchets.

Prestations de prévention

Incitation à une démarche de prévention accompagnée par l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail, dans une approche personnalisée, en fonction des besoins, et du contexte spécifique de chaque entreprise.

Les étapes de la démarche

1. Evaluation des risques professionnels dont le risque poussières incluant l'amiante.
2. Engagement du chef d'entreprise et/ou de l'encadrant à réaliser un plan d'action cohérent (formations équipement méthodes validation).
3. Suivi des actions par des retours d'expériences
4. Bilan des progrès et difficultés apparues

Le SRAS Santé au Travail BTP est au service des salariés et des responsables d'entreprise.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche de prévention au sein de votre entreprise.



NOUS CONTACTER

En précisant le nom du médecin du travail référent de votre entreprise pour être correctement orienté .

SIÈGE SOCIAL :

sras@srasmt.com

Tél: 05 62 25 55 25